

**MAIRIE
DE
VIGNIEU**

Place de la Paix
38890



**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 16 mars 2023
20 h 00**

Date de convocation : 10 mars 2023
Conseillers en exercice : 14
Quorum : 8
Présent(s) : 12
Pouvoir(s) : 1

Nom	Présent(e)	Absent(e) excusé(e)	Absent(e)
RÉGNIER Camille, maire	x		
FERRAND Christian, 1° adjoint	x		
DUMARTEREY Ana-Paula, 2° adjointe	x		
MARION Alain, 3° adjoint		x (pouvoir)	
ZUCCOLO Christèle, 4° adjointe	x		
GROSSELIN Hélène	x		
FERRARIS Patrick	x		
MINCHIN Stéphane	x		
JULIA Olivier	x		
BOLDI Ingrid	x		
DUBOIS Céline	x		
IBANEZ Nathalie	x		
AUDOUAL Mickaël	x		
RIMBOD Sébastien		x	

Secrétaire de séance : Stéphane MINCHIN

Pouvoirs :

- Alain MARION a donné pouvoir à Camille RÉGNIER

Le procès-verbal de la séance du 16 février 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

Mme le maire rappelle qu'à l'origine, cette réunion du conseil municipal devait être consacrée aux questions budgétaires. Cependant, tous les chiffres nécessaires, en particulier les dotations de l'Etat, n'ont pas été reçus. Cette réunion sera donc reportée début avril.

Madame le maire présente à l'assemblée Madame Camille ARDOUIN, nouvelle agente au secrétariat de mairie depuis le 1^{er} mars 2023. Elle lui demande de retracer son parcours professionnel et demande également à chaque élus de se présenter.

En attendant l'arrivée d'Olivier JULIA, conseiller municipal, Madame le maire propose de commencer par traiter les dossiers, puis nous délibérerons tel que proposé sur la convocation. Enfin, nous reprendrons ensuite l'ordre du jour tel qu'établi. L'ensemble des élus accepte cette proposition.

DOSSIERS

Electricité

Madame le maire explique que des économies ont été réalisées, notamment grâce à la réorganisation de l'utilisation de la salle des fêtes qui permet de moins chauffer.

Elle fait part d'un courrier de Territoire d'Energie de l'Isère qui annonce un budget prévisionnel 2023 d'un montant de 28 783,90 € TTC pour cette salle des fêtes. Ce montant pourrait être ramené à 22 213,73 € TTC si la commune peut bénéficier de l'amortisseur mis en place par l'Etat.

En ce qui concerne les autres bâtiments communaux, dont les contrats sont inférieurs à 36 kWh, la mise en place du bouclier électrique permettra de bénéficier d'une baisse d'environ 15 % de la dépense annuelle, si il est accepté.

Eau

Madame le maire annonce une hausse de 15 % des factures d'eau.

Patrick FERRARIS explique que lors des travaux sur la rue de la Fontaine, le compteur d'eau alimentant le cimetière a été trouvé. Toutefois, le SEPECC (Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan) ne facturera pas cette eau à la commune. En effet, historiquement, chaque commune a droit à un abonnement gratuit. Olivier JULIA rappelle que certains habitants demandent la mise en place d'une prise d'eau sur le bas du cimetière. Patrick FERRARIS explique que le tuyau plymouth monte le long de la route, côté talus. Il suffit de faire une traversée de route et de percer le mur du cimetière pour l'alimenter vers le portail. Mickaël AUDOUAL est chargé de demander un ou des devis.

En ce qui concerne l'alimentation extérieure de l'Espace Lucien Martin, deux devis ont été demandés afin d'installer des robinets condamnables de l'intérieur ;

DELIBERATIONS

N° 03/2023 | Augmentation du tarif des concessions dans le cimetière communal

Madame le maire expose que le tarif des concessions dans le cimetière communal n'a pas été modifié depuis 2009.

Elle informe qu'il n'est plus accordé de concessions perpétuelles depuis 1973 et que les concessions temporaires (5 ou 15 ans) ont été supprimées en 2005. Il n'est plus accordé que des concessions trentenaires.

Elle rappelle les tarifs actuels :

Type de concession	Superficie	Tarif
Individuelle	2 m ² (3 places + 1 réduction)	80,00 €
Familiale	4 m ² (6 places + 2 réduction)	160,00 €
Cavurne	0,55 x 0,55 x 0,40 m (4 urnes de 20x30 cm)	140,00 €
Columbarium	La case (2 urnes)	350,00 €

Elle propose à l'assemblée délibérante de fixer de nouveaux tarifs, après avoir pris connaissance l'étude réalisée par Camille ARDOUIN, adjointe administrative, auprès des communes membres de la Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, par 13 voix pour,

DECIDE qu'à compter du 1^{er} avril 2023, le tarif des concessions dans le cimetière communal sera le suivant :

Type de concession	Superficie	Tarif
Individuelle	2 m ² (3 places + 1 réduction)	180,00 €
Familiale	4 m ² (6 places + 2 réduction)	330,00 €
Cavurne	0,55 x 0,55 x 0,40 m (4 urnes de 20x30 cm)	600,00 €

Columbarium	La case (2 urnes)	400,00 €
-------------	----------------------	----------

CHARGE Madame le maire ou son représentant d'appliquer la présente décision et l'autorise à signer tous les documents afférents aux concessions dans le cimetière communal

Débat avant le vote de la délibération n° 03

Mme le maire rappelle que les tarifs actuels datent de 2009.

Une étude a été réalisée, auprès des 47 communes membres de la Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné, par notre nouvelle secrétaire Camille ARDOUIN, pour connaître les prix de vente des concessions en fonction des durées et ainsi se faire une idée.

35 communes ont répondu à cette enquête. Les durées ne sont pas les mêmes partout mais les plus nombreuses sont les concessions trentenaires et comme à VIGNIEU, il existe des concessions simples, doubles, des caverne et des columbarium.

Les résultats de cette étude sont les suivants :

	Simple	Double	Columbarium	Caverne
Médiane	180,00 €	329,00 €	600,00 €	400,00 €
Moyenne	195,00 €	353,00 €	624,00 €	386,00 €

Patrick FERRARIS rappelle qu'il y avait eu il y a quelques années un projet d'agrandissement du cimetière, pour un coût d'environ 120 000 €

N° 04/2023 | Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2023

Madame le maire explique que la réforme de la taxe d'habitation s'est terminée en 2022. Il y a donc lieu, à compter de 2023, de fixer un taux de taxe d'habitation, dont le taux de référence est celui voté en 2019, à savoir 11,40 %.

Mme le maire précise que la taxe d'habitation ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Sur proposition de Mme le maire et de la commission finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour

DECIDE d'appliquer la taxe d'habitation également sur les logements vacants depuis plus de deux ans

DECIDE d'appliquer les taux d'imposition de la fiscalité directe locale suivants :

	Pour information : rappel taux 2022	Décision 2023
Foncier bâti	41 %	43,05 %
Foncier non bâti	62,74 %	65,88 %
Taxe habitation	-	11,97 %

Débat avant le vote de la délibération n° 04

Patrick FERRARIS rappelle les valeurs locatives et les taux appliqués en 2022.

Il explique que les valeurs locatives ont augmenté de 7 % et que la commission finances propose une augmentation de 5 % des taux d'imposition, ce qui donnerait la recette suivante :

Taxe	base d'imposition 2023	taux 2023	Produit
Habitation	141 345 €	11,97 %	16 919 €
Foncier Bâti	781 700 €	43,05 %	336 522€
Foncier Non Bâti	58 400 €	65,88 %	38 474 €
TOTAL			391 915 €

La recette supplémentaire par rapport à 2022, soit 42 534 €, représente environ 100 € par foyer, soit 39 € par habitant.

Madame le maire expose qu'elle a rencontré, avec Lucie-Maeva LIANDRAT, le trésorier afin de lui demander son avis quant à la préparation du budget 2023 avec les taux proposés par la commission finances. M. CUABOS, trésorier, informe que cette hausse de 5 % est la plus basse du secteur dont il s'occupe.

Patrick FERRARIS informe qu'il a participé à une réunion de la Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné sur le thème Pacte fiscal et financier. Il ressort des différentes discussions qu'un fonds de solidarité pourrait aider les communes pauvres ; cette aide serait calculée au prorata des efforts fiscaux des communes. Madame le maire précise qu'elle a aussi participé à un groupe de travail sur le même thème et que les conclusions sont les mêmes que celles précisées par Patrick FERRARIS.

Le gros problème, pour les communes, est le budget « voirie » ; les communes n'arrivent plus à suivre financièrement. Dans l'optique d'un pacte financier fiscal, elles devront augmenter éventuellement leur fiscalité afin d'obtenir des aides.

Olivier JULIA fait remarquer que c'est toujours celui du bas, c'est-à-dire le contribuable, qui paye. L'Etat se décharge complètement.

Stéphane MINCHIN précise que chaque propriétaire immobilier doit déclarer l'identité des occupants aux services des impôts

En matière budgétaire, elle précise qu'un choix sera à faire en matière d'investissement au moment du vote. Une nouvelle réunion de la commission « finances » aura lieu prochainement.

DOSSIERS (suite)

Conseil d'école

Ana-Paula DUMARTEREY donne le compte-rendu du conseil d'école du 06 mars 2023.

Il s'est bien passé. Une alerte a été donnée pour la prochaine rentrée scolaire : 96 élèves sont actuellement prévus, avec l'objectif d'ouvrir deux classes de maternelle en raison de 45 enfants (les nouveaux arrivants n'étant pas encore pris en compte) donc peut-être ouverture d'une classe avec pour conséquence des coûts supplémentaires (mobilier, matériel...). Le préfabriqué pourrait redevenir salle de classe.

Quelques demandes ont été formulées : baisse du chauffage à l'école primaire, nettoyage des cours plus régulier (à chaque vacances scolaires), nettoyage plus souvent du cabanon de l'école maternelle.

Point sur les travaux

Mickaël AUDOUAL informe que les travaux relatifs à l'éclairage public suivent leur cours au Munard.

Centre Communal d'Action Sociale

Ana-Paula DUMARTEREY informe que le conseil d'administration a décidé de maintenir le repas et le colis de Noël (chocolats) au profit des anciens. Par contre, par mesure d'économie, le repas des membres du CCAS, hormis ceux atteints par l'âge, ne sera plus pris en charge par le budget du CCAS. Chacun devra payer sa part.

Le repas annuel n'aura pas lieu au printemps mais sera décalé vraisemblablement en septembre et il sera ouvert à tout le monde (pas de limite d'âge) moyennant son règlement.

Madame le maire rappelle la demande du Conseil Municipal des Enfants de participer aux animations avec les anciens.

QUESTIONS OU REMARQUES DES ELUS

Mickaël AUDOUAL précise que la fibre est prévue fin 2023 pour VIGNIEU. Il a interpellé le Département sur le fait que l'entreprise qui installe les câbles les pose sur des poteaux qui vont être enlevés.

Olivier JULIA intervient sur deux points :

- 1) Informe qu'une sortie à Walibi sera organisée pour les collégiens du collège de SAINT-CHEF mais signale une organisation très lourde à gérer
- 2) Fait part de l'expérience peu satisfaisante de l'utilisation de la salle des fêtes par l'association « Passion Peinture » lors de leur dernière manifestation : coupure d'électricité et de grosses difficultés pour trouver quelqu'un capable de remettre le compteur en fonctionnement.
Madame le maire précise que souvent, les problèmes viennent des DJ (disc-jockey) qui ne respectent pas forcément les consignes.

L'ordre du jour étant épuisé, d'un commun accord, la séance est levée à 21 h 50.

La(le) secrétaire de séance,
Stéphane MINCHIN



Vu, Mme le maire

